

114 - Transport routier interurbain

Propositions financières Budget Primitif 2013

Rapport n° CG/2012/78

Résumé :

Le présent rapport a pour objet le vote des crédits 2013 en matière de transport routier interurbain.

Ventilation des propositions de crédits par Pôles et Directions

Libellé Pôle	Libellé Direction	Projet Budget Primitif 2013
PAT	Direction de la mobilité	37 117 300 €
	TOTAL	37 117 300 €

1141 – Fonctionnement du Réseau 67

Crédits proposés pour le BP 2013 : 29 317 300 €

Crédits inscrits au BP 2012 : 27 500 000 €

Préambule

Depuis la mise en œuvre du tarif unique au 1er juillet 2011 et les opérations de promotion qui l'ont accompagnée, une augmentation substantielle de la fréquentation a été constatée sur le Réseau 67, en grande partie sur le bassin strasbourgeois.

Ailleurs, une évaluation a été menée pour déterminer les lignes qui gardent un potentiel intéressant ou celles à clientèle purement scolaire.

L'année 2013 sera consacrée à la mise en œuvre de cette évaluation, en partenariat avec les territoires desservis ainsi qu'à la fin de l'opération de billettisation du Réseau 67.

S'agissant du TSPO, les premiers travaux d'envergure devraient être mis en œuvre sur le secteur de Wasselonne nécessitant d'importants crédits d'investissement.

Le présent rapport a enfin pour objet de donner délégation à la Commission Permanente pour permettre le recours exceptionnel à la gratuité sur le réseau 67.

Le Département du Bas-Rhin met en place au travers du Réseau 67, une offre de transport, en complément des lignes TER, organisées par la Région Alsace.

La mise en place du tarif unique le 1^{er} juillet 2011, en remplacement de la gamme tarifaire zonale, et les opérations de promotion renforcée du Réseau 67 qui l'ont accompagnée, ont véritablement eu un effet bénéfique, confirmé en 2012, avec une augmentation de trafic pour les non scolaires de l'ordre de 11%.

Parallèlement, certains postes de dépenses connaissent une augmentation principalement liée :

- Au transfert de crédit des abonnements scolaires du Réseau 67 depuis le mode d'action 114
- A l'augmentation du carburant (revalorisation de + 3% anticipé sur l'ensemble des marchés de transport) et de la TVA

- Aux compensations tarifaires à la Compagnie des Transports du Bas-Rhin qui augmentent du fait d'une plus grande mobilité sur le Réseau (corolaire de l'augmentation de trafic vue plus haut).

La révision du Schéma Départemental des Transports et des Déplacements devrait aboutir à la transformation d'un certain nombre de lignes régulières en lignes scolaires à partir de septembre 2013, ce qui pourrait avoir comme effet de contenir le budget de fonctionnement 2013 à hauteur de celui de 2012.

Ce budget repose sur les principaux postes de dépenses suivants :

Investissement	3 600 000 €
➤ conformément aux clauses du contrat de DSP du bassin de Strasbourg, acquisition d'autocars pour l'exploitation des lignes du Réseau 67 : incidence de la hausse de fréquentation suite au tarif unique et du renouvellement des cars arrivés à la limite d'âge contractuelle de 12 ans, voire de 16 ans pour les renforts aux heures scolaires.	2 655 000 €
➤ poursuite et achèvement de la 2 ^{nde} phase de déploiement de la billettique Badgéo sur l'ensemble du Réseau 67.	300 000 €
➤ crédits pour les premiers travaux préparatoires de la gare routière des Halles à Strasbourg et d'un site déporté pour permettre le stationnement des cars entre deux services, en remplacement de l'utilisation actuelle de la gare routière, dont un réaménagement plus important doit être conduit en partenariat avec la CUS, afin d'en faire un pôle d'échanges multimodal et y supprimer le stationnement longue durée des autocars	300 000 €
➤ études et travaux de mise en accessibilité et sécurité des points d'arrêt, conformément aux obligations de loi de février 2005	260 000 €
➤ crédits d'études globalisés « transports intermodalité et gare routière » pour engager l'avenir du site des Halles à Strasbourg	50 000 €
➤ investissements annexes (jalonnement des arrêts du Réseau 67, charte graphique des autocars du Réseau 67, installation matériel)	25 000 €
➤ développement de la centrale de mobilité Infos Réseau 67 (en particulier l'intégration des TAD inter-territoires)	10 000 €
Fonctionnement	25 717 300 €
➤ contrats d'exploitation des lignes du Réseau 67 à l'exception des lignes de la DSP du bassin de Strasbourg	12 800 000 €
➤ contribution financière à la DSP interurbaine (23 lignes du Réseau 67, ainsi que la gestion de toute la billettique Badgéo, la gare routière des Halles à Strasbourg) qui accueille 80% des voyageurs non scolaires du département	9 780 000 €
➤ compensations tarifaires à la CTBR, titulaire de la DSP du bassin de Strasbourg du fait des réductions sur les tarifs accordées à certains clients par le Conseil Général (Interjeunes, Intermobilité, ½ tarif si abonnement de travail SNCF...)	724 300 €
➤ gestion et fonctionnement de la billettique Badgéo sur le périmètre de la DSP du bassin de Strasbourg, progressivement déployée sur l'ensemble du territoire du Bas-Rhin	570 500 €
➤ fonctionnement de la centrale départementale d'informations et de réservation Infos Réseau 67 (y	190 000 €

compris pour des transports à la demande de certaines communautés de communes)	
➤ actions de promotion sur le Réseau 67, y compris l'impression des fiches horaires	240 000 €
➤ subvention de fonctionnement aux transports à la demande mis en œuvre par les communautés de communes (13 en service)	170 000 €
➤ dépenses d'entretien des véhicules du Réseau 67 (maintenance, location)	55 000 €
➤ Dépenses d'entretien des poteaux d'arrêts du Réseau 67	78 000 €
➤ participation au fonctionnement du système d'information multimodal régional (www.vialsace.eu), service internet commun aux 10 autorités organisatrices de transports collectifs en Alsace	79 500 €
➤ Application des accords sur les tarifications combinées et intégrées avec la Communauté Urbaine de Strasbourg	1 030 000 €

Délégation à la Commission Permanente pour adaptation de la gamme tarifaire

La nouvelle gamme tarifaire, qui a mis en place le principe de tarification unique à 2 €, a fait l'objet d'une délibération du Conseil Général en date du 13 décembre 2010.

Cette nouvelle gamme intègre un « titre évènementiel » à 2 € l'aller-retour, en précisant qu'une délégation à la Commission Permanente a été donnée pour le recours à ce tarif spécifique.

Certaines actions phares de notre collectivité, permettant de combiner la promotion de notre réseau et de manifestations soutenues par le Conseil Général, conduisent à recourir à la gratuité d'usage du réseau 67 pour une période donnée. Ce recours à la gratuité est aujourd'hui soumis à l'approbation préalable du Conseil Général. Il est donc proposé, à l'instar du tarif évènementiel, de déléguer à la Commission Permanente le recours à la gratuité sur le Réseau 67.

1143 – Transport en Site Propre Ouest (TSPO) – Bus Express

Crédits proposés pour le BP 2013 : 7 800 000 €

Crédits inscrits au BP 2012 : 1 000 000 €

La première phase du projet du TSPO, entre Wasselonne et Ittenheim, inscrite pour 20 millions d'euros au Contrat de projets Etat-Région (CPER) 2007-2013, a été déclarée d'utilité publique le 16 janvier 2012. Conformément aux engagements pris par le Département dans ce CPER, les travaux préparatoires et les acquisitions foncières ont dès lors été engagées, pour permettre la réalisation d'une première tranche de travaux en 2013-2014.

Cette première phase se complète avec une deuxième (RN4 / A351), sous la maîtrise d'ouvrage de l'Etat, qui finalise les études en vue de la mise à l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique courant 2013. Le cofinancement de ces travaux par le Département est inscrit à la fois dans ce mode d'action, mais également dans notre intervention en faveur du réseau routier national (plan de modernisation des itinéraires – P.D.M.I.).

En parallèle, cet axe d'intervention correspond aussi aux études relatives à la desserte du Kochersberg (dite « branche Y du TSPO »), dont les conclusions de l'étude faisabilité ont été présentées au territoire le 9 novembre 2012, permettant d'engager désormais des études d'avant-projet.

Aussi, il est proposé de ventiler les crédits comme suit :

- 100 000 €, au titre des études d'avant-projet de la liaison vers Truchtersheim,
- 100 000 € au titre des études d'accessibilité multimodale à Strasbourg depuis l'Ouest

- 200 000 € en faveur des crédits d'études encore nécessaires au TSPO (notamment les frais de maîtrise d'œuvre),
- 400 000 € pour les acquisitions foncières, qui pourront majoritairement être réalisées à l'amiable,
- 7 000 000 € pour engager la première tranche de travaux du TSPO.

Récapitulatif des montants proposés par modes d'actions :

Code	Libellé Mode d'action	Crédits inscrits au BP précédent	Crédits proposés au BP
1141	Réseau 67	27 500 000,00 €	29 317 300,00 €
1143	Transport en Site Propre de l'Ouest Strasbourgeois (TSPO)	1 000 000,00 €	7 800 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Sur proposition de la commission des équipements et de l'aménagement durable, et en accord avec la commission des finances et des affaires générales, le Conseil Général :

- approuve les propositions d'inscriptions budgétaires traduites dans le rapport sur le transport routier interurbain, pour un montant total de 37 117 300 € ;

- décide de modifier la gamme des tarifs en intégrant le principe de la gratuité pour tous, pour une période déterminée n'excédant pas deux journées consécutives pour des situations exceptionnelles (journées du patrimoine par exemple)

- complète la délibération du 31 mars 2011 relative aux délégations consenties par le Conseil Général à la commission permanente hors commande publique pour la détermination de la période et de la situation dans lesquelles sera appliquée la gratuité pour les lignes du réseau 67.

Strasbourg, le 19/11/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL